



// RECHERCHE  Biodiversité

Ph. Jean-Georges Harmelin

POISSON HAUTEMENT VULNÉRABLE EN DEHORS DES ESPACES PROTÉGÉS

Le corb

Ci-dessus : comptage de corbs dans la Réserve naturelle de Scandola, à punta Palazzu (2012).

LE CORB EST UN POISSON INDOLENT, PARTICULIÈREMENT EXPOSÉ AUX FLÈCHES DES CHASSEURS SOUS-MARINS. SA RARÉFACTION EST SI MANIFESTE EN DEHORS DES AIRES MARINES PROTÉGÉES QU'IL PARAÎT URGENT D'ENGAGER DES MESURES DE PROTECTION DE CETTE ESPÈCE COMME CELLES QUI ONT MONTRÉ TOUTE LEUR EFFICACITÉ EN FAVEUR DU MÉROU BRUN. ⁽¹⁾ LE GROUPE D'ÉTUDE DU MÉROU (GEM) EST MOBILISÉ EN CE SENS.

Le corb (*Sciaena umbra* Linnaeus, 1758) est le Sciaenidé le plus connu du Bassin méditerranéen ⁽²⁾. Il a une aire de distribution géographique incluant l'Atlantique oriental, depuis la Manche (exceptionnellement) jusqu'au Sénégal, la mer Noire et surtout la Méditerranée.

Le corb est présent sur toutes les côtes méditerranéennes mais ses populations sont plus dynamiques dans les régions méridionales.

La taille à première maturité sexuelle - entre trois et quatre ans -, est relativement grande : en moyenne 25,4 centimètres pour les mâles et 29,9 centimètres pour les femelles (données des Baléares). Ces tailles sont plus petites en Tunisie et probablement plus grandes en France, ceci en relation avec le climat hydrologique plus chaud dans le Sud.

La période de reproduction s'étale de mai à août avec un pic en mai-juillet ⁽³⁾. Quelques éléments d'information indiquent que la reproduction donne lieu à des rassemblements d'individus.

La croissance est relativement rapide au cours des deux à trois premières années, mais elle devient ensuite très lente - des essais d'aquaculture ont échoué pour cette raison -, et elle se poursuit sur une longue durée de vie.

La taille maximale est de 50 à 55 centimètres mais, exceptionnellement, elle peut atteindre 70 à 75 centimètres, ce qui doit correspondre à un âge très grand. Ainsi, une expertise récente a montré qu'une femelle gravide de 49,7 centimètre pesant 3430 grammes, braconnée dans la Réserve marine de Scandola, était âgée de 31 ans.

DES ABRIS SOUS ROCHE

Le corb est un carnivore à activité nocturne, qui se nourrit essentiellement de crustacés décapodes et accessoirement de polychètes, de mollusques ou de poissons benthiques pour les individus les plus gros.

>>



Le corb (Sciaena umbra), est un poisson qui se rencontre fréquemment en petits bancs, à proximité des surplombs rocheux ou des failles.

>>

CIBLE EMBLÉMATIQUE

Très vite, le corb a acquis une grande popularité auprès des plongeurs et des chasseurs sous-marins en raison de sa beauté et de son comportement indolent.

Malheureusement, ses traits de vie, son habitat très accessible et son comportement l'ont rendu très sensible à la pression de la chasse sous-marine. Il a ainsi toujours été une cible emblématique très recherchée pour sa chair et particulièrement pour le trophée de ses otolithes d'une taille exceptionnelle.

Les populations du nord de la Méditerranée ont ainsi été considérablement réduites.

Actuellement, on ne peut observer des corbs régulièrement et en abondance que dans les aires marines protégées. Des populations importantes vivent dans les réserves marines de Cerbère-Banyuls, du Parc marin de la Côte Bleue, de Scandola, des Bouches de Bonifacio, et dans le Parc national de Port-Cros, où un suivi régulier de la population est pratiqué depuis plus de 20 ans.

Inversement, en dehors des aires marines protégées, les observations routinières et les recensements effectués montrent sans équivoque une extrême raréfaction de cette espèce et un changement radical de son comportement.

Les analyses des prises de la pêche professionnelle artisanale dans le nord de la Méditerranée montrent que, dans tous les cas, y compris dans le Parc national de Port-Cros, le corb n'est qu'une prise accessoire. Pour la pêche à la ligne, ce poisson est une prise encore plus occasionnelle.

Le corb fait donc partie des espèces particulièrement vulnérables au mode de pêche sélective qu'est la chasse sous-marine.

La dynamique de population de ce poisson (croissance, maturité sexuelle, reproduction) est trop faible pour compenser cette pression de pêche, et sa raréfaction est manifeste en dehors des aires marines protégées.

Il paraît donc urgent que :

- son inscription à l'Annexe III (espèces animales protégées) des conventions de Barcelone (protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée) et de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe),
 - son récent classement d'"espèce vulnérable" sur la Red List de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN),
- se traduisent en France par une mesure de protection du type de celle qui a montré son efficacité pour le mérou brun. ■

Groupe d'étude du mérou (GEM)

FORT IMPACT DE LA PÊCHE DE LOISIRS

Une campagne de recensement effectuée en Corse dans et autour de la Réserve naturelle de Scandola au cours de l'été 2012, dans des sites présentant trois niveaux de gestion - protection intégrale, protection partielle, aucune protection -, démontre de manière flagrante l'impact de la pêche de loisirs (chasse sous-marine), tandis que les effets de la pêche artisanale par filets sont beaucoup plus modérés.

Par heure d'observation, les plongeurs scientifiques ont observé huit fois plus de corbs dans la réserve partielle que hors réserve. Ce chiffre est multiplié par 17,5 dans la réserve intégrale.

RÉSERVE NATURELLE DE SCANDOLA

Nombre de corbs observés par heure :

X 8 DANS LA RÉSERVE PARTIELLE

X 17,5 DANS LA RÉSERVE INTÉGRALE

par rapport aux comptages effectués hors de la Réserve.



Les biologistes et membres du Groupe d'étude du mérou, Patrick Lelong et Jean-Georges Harmelin, lors d'un inventaire dans le Parc national de Port-Cros.

(1) Il s'agit d'un moratoire d'interdiction de la pêche à l'hameçon et de la chasse sous-marine sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée continentale.

(2) Quatre autres espèces atlanto-méditerranéennes peuvent également s'y rencontrer sporadiquement : trois ombrines (Umbrina cirrosa, U. canariensis, U. ronchus) et le maigre (Argyrosomus regius).

(3) Aux Baléares, la période de reproduction se poursuit en août, les mâles ayant encore des gonades actives en septembre.



Mission de recensement de poissons.

Ph. Patrick Lelong



Ph. Patrick Lelong

Le Groupe d'étude du mérou (GEM) porteur de la demande de moratoires :

- PROROGATION POUR LE MÉROU, - PROPOSITION POUR LE CORB

Les moratoires de réglementation de la pêche du mérou sur le littoral méditerranéen continental et en Corse, qui se terminent le 31 décembre 2013, étaient décidés par le préfet de Région sur proposition de la direction régionale des Affaires maritimes.

Une nouvelle procédure de gouvernance pour la gestion de la zone littorale vient d'être mise en place : la plupart des décisions prises feront désormais l'objet d'une large concertation au sein du Conseil maritime de façade de Méditerranée. Lors de sa session du 11 décembre 2012, celui-ci a entériné la création d'une commission spécialisée mérou/corb.

Cette commission aura pour objet de présenter au Conseil maritime de façade, avant le 1^{er} décembre 2013, des propositions relatives aux modalités de prorogation de l'encadrement de la pêche du mérou, ainsi que des propositions pour un nouvel encadrement de la pêche du corb.

Cette commission, en cours de validation, comprend en plus des membres permanents du Conseil (*), des membres extérieurs : les représentants des Aires marines protégées (Parc national des Calanques, Office de l'environnement de la Corse, Réserve naturelle de Scandola, Parc marin de la Côte bleue, Réserve naturelle de Banyuls) et le GEM.

Outre la prolongation du moratoire actuel concernant le mérou brun, *Epinephelus marginatus*, le GEM, lors de son Assemblée générale de 2012, a décidé d'étendre cette demande aux autres espèces de mérous présents sur nos côtes (la badèche, *Epinephelus costae*, le mérou gris, *Epinephelus caninus*, le mérou royal, *Mycteroperca rubra*, et le cernier, *Polyprion americanus*) et au corb, *Sciaena umbra*.

Le Groupe d'étude du mérou devra présenter à la Commission mérou/corb une synthèse scientifique sur l'évolution des populations des mérous (toutes espèces) et du corb, ainsi qu'un argumentaire sur l'importance de la préservation de ces espèces.

Ainsi, le GEM poursuit sa réflexion de structure scientifique et gestionnaire pour permettre de retrouver un véritable équilibre dans les écosystèmes côtiers de Méditerranée. En effet, l'arrêt du moratoire serait un recul considérable dans l'installation progressive des populations des espèces de mérous. Il en est de même pour le corb, qui nécessite lui aussi à plus d'un titre, une forme de protection, principalement en raison d'une maturité sexuelle tardive, d'un comportement peu farouche et de son rôle majeur dans l'écosystème... De plus, c'est une cible privilégiée des chasseurs sous-marins.

GEM

(*) Membres du Conseil maritime de façade : Agence des aires marines protégées, Comité régional des pêches PACA, Comité régional des pêches Languedoc Roussillon, Comité régional des pêches Corse, WWF, U Marinu, Fédération française d'études et de sports sous-marins, Fédération nautique de pêche sportive en apnée, Fédération française de pêche maritime, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel PACA, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Languedoc Roussillon, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Corse, Parc national de Port Cros.

1. Lorsqu'il est jeune, le cernier, *Polyprion americanus* - autre espèce de mérou -, fréquente la surface, sous le couvert d'objets flottants avant de gagner les grands fonds.

2. Le mérou brun, *Epinephelus marginatus*, dont la population est croissante suite au moratoire, n'hésite pas à sortir de son trou pour surveiller son territoire.

3. Le mérou royal, *Mycteroperca rubra*, avec sa silhouette allongée et trapue, s'installe au voisinage des fonds rocheux.

4. La badèche, *Epinephelus costae*, est un membre de la famille des mérous que l'on rencontre occasionnellement sur le littoral provençal.

